



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024



Commune de **POUZAUGES**

CS 21247 | 85702 POUZAUGES

Tél. 02 51 57 01 37

Mail : mairie@pouzauges.com

SOMMAIRE

Rappel des objectifs du DOB Page 2

Contexte National Page 2

Les principales mesures de la loi de finances 2024 Page 2 - 3

Analyse financière pour la ville 2020 -2023 Page 4 - 9

- 4.1 L'Autofinancement 4
- 4.2 Les dépenses de fonctionnement..... 5
- 4.3 Les recettes de fonctionnement..... 6-7
- 4.4 La dette – Budget principal..... 7-8
- 4.5 Le financement des équipements 8
- 4.6 Analyse des résultats du compte administratif 2023 9

Analyse prospective 2022-2026 Pages 9 - 11

- 5.1 Les dépenses de fonctionnement– Hypothèse prospective 2022 -2026 .. 9
- 5.2 Les recettes de fonctionnement – Hypothèse prospective 2022 -2026.. 10
- 5.3 Le financement des équipements 2023-2026 11

Les scénarios..... Page 12 - 14

- 6.1 Scénario n°1 12
- 6.2 Scénario n°2 13

1. Rappel des objectifs du DOB

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une formalité substantielle destinée à éclairer les élus sur le budget de la collectivité, les informer sur la situation budgétaire, les priorités de la collectivité et les évolutions à venir.

En cas d'absence de DOB, toute autre délibération sur le budget est entachée d'illégalité.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions et notamment le rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Le contenu du ROB, les modalités de publication et de transmission ont été précisés par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ajoute, la présentation de deux objectifs lors du débat annuel d'orientation budgétaire :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur ;
- Un objectif d'évolution du besoin de financement annuel (soit les emprunts minorés des remboursements de dette).

2. Contexte National

Le projet de loi de finances pour 2024 poursuit les objectifs de lutte contre l'inflation, de baisse du déficit public, de soutien aux investissements en faveur de la transition énergétique.

Il s'inscrit dans un environnement économique complexe marqué par la hausse des taux d'intérêts et des incertitudes géopolitiques.

Le gouvernement s'appuie sur des prévisions de croissance de 1% en 2023 et de 1,4% en 2024, ainsi que sur une inflation de 4,8% en 2023 et de 2,6% en 2024.

Après avoir été en deçà du seuil des 3 % du PIB depuis 2017, le solde public connaît une forte dégradation en 2020 avec -9,1% du PIB et -6,5% en 2021, sous l'effet de l'intervention publique massive pour limiter les effets de la crise sanitaire avec 130 milliards de mesures d'urgence.

En 2022 le solde public atteint 4,8% et 4,9% en 2023, il baisserait à 4,4% en 2024. Le déficit budgétaire de l'État se réduirait de -27,6 milliards d'euros en 2024, pour atteindre 144,5 milliards sous le double effet de l'effort en dépenses et de recettes dynamiques.

Les dépenses de l'État s'établiraient à 511,6 milliards d'euros en 2024 (- 2,4% par rapport à 2023), tandis que les recettes nettes du budget général sont prévues à hauteur de 372,1 milliards d'euros. Le poids de la dette publique serait comparable entre 2023 et 2024 à 109,7% du PIB en 2024.

3. Les principales mesures de la loi de finances 2024

La revalorisation des bases en 2024 :

La revalorisation a été de +0,20% en 2021, de +3,40 % en 2022 et de +7,1% en 2023.

La revalorisation des bases en 2024 ne sera pas plafonnée et tiendra compte de la variation à 100% de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) sur la période de novembre 2022 à novembre 2023. L'IPCH de novembre 2022 à novembre 2023 atteint 3,9 %.

🔗 **L'évolution des taux de la fiscalité locale** : La LOF 2024 introduit une déliaison « encadrée » du taux de la Taxe d'habitation RS (et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) avec celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour les communes, le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires devra être inférieur à 75% du taux moyen des communes du département de l'année précédente.

🔗 **Un aménagement de la suppression de la CVAE** (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : La LOF 2024 repousse à 2027 la suppression totale de la CVAE acquittée par les entreprises qui devait intervenir en 2023 et propose une extinction progressive.

🔗 **La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : 40 % des communes devraient connaître une baisse de leur DGF en 2024.**

La DGF des collectivités comprend :

- La dotation forfaitaire : En 2024, Les montants individuels pourront être impactés uniquement par les variations de population et par l'écrêtement. En 2023, l'écrêtement a été suspendu sur la dotation forfaitaire mais ce ne sera pas le cas en 2024 afin de financer les évolutions de la population.

- Les dotations de péréquation avec la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation : « la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales ». En 2024 la péréquation représentera 45% de la DGF des communes et 39% pour le bloc communal (Communes + Intercommunalité). Un abondement des dotations de péréquation en faveur des communes pour la deuxième année consécutive financé par l'Etat.

🔗 **La dotation pour les titres sécurisés** : La LOF 2024 prévoit « à compter de 2024, que la dotation est répartie entre les communes en fonction :

- du nombre de stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques en fonctionnement dans la commune au 1er janvier de l'année en cours,
- du nombre de demandes enregistrées au cours de l'année précédente,
- du nombre de mises à disposition d'un moyen d'identification électronique et de l'inscription de ces stations à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous. » **L'enveloppe de la dotation serait augmentée en 2024 de +47,6 M€ pour atteindre 100 millions d'euros.**

🔗 **La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et le Fonds Vert** : La LOF 2024 prévoit : 1,6 Md€ pour la DETR et la DSIL avec :

- 1 Md€ pour la DETR
- 0,6 Md€ pour la DSIL classique

Le préfet, dans le cadre de la loi de finances 2024, devra prendre en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DETR et la DSIL.

Les investissements en faveur de la transition écologique représenteront en 2024 : 30% de l'enveloppe de la DSIL et 20% de la DETR.

La loi de finances pour 2023 a créé un « fonds vert » de 2 Milliards d'euros qui finance la transition écologique, « le fond friche » ou l'accompagnement en ingénierie des collectivités.

Le fonds vert d'accélération de la transition écologique est porté à 2,5 Md€ en 2024 (avec 500 M€ prélevés sur les modalités de compensation de la CVAE)

Les 3 axes thématiques sont :

- La performance environnementale (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage),
- L'adaptation au changement climatique,
- L'amélioration du cadre de vie (sobriété en matière de mobilité et de foncier).

✎ **Les dispositifs en matière de limitation du coût de l'électricité** : Le bouclier tarifaire est maintenu pour 2024 pour les collectivités qui emploient moins de 10 agents (ETP) et ont des recettes inférieures à 2 millions d'euros. Un amendement du gouvernement prévoit également la possibilité de prolonger le dispositif d'amortisseur électricité en 2024.

4. Analyse financière pour la ville 2020 -2023

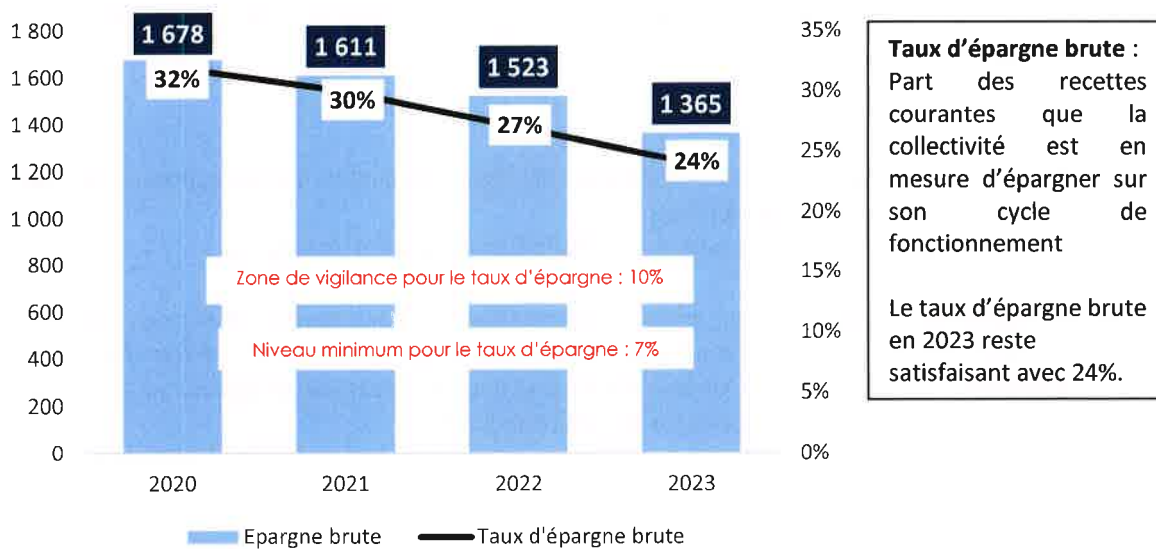
4.1 L'autofinancement

<i>en milliers d'euros</i>	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Budget principal				
Dépenses de fonctionnement				
<i>Hors intérêts</i>	3 528	3 649	4 065	4 323
<i>Intérêts compris</i>	3 649	3 768	4 147	4 392
Recettes de fonctionnement	5 330	5 386	5 682	5 767
<i>y compris les travaux en régies</i>	36	41	19	29
Capacité courante de financement	1 802	1 737	1 617	1 444
<i>Intérêts</i>	121	99	81	69
<i>Valeurs / Immos</i>				
AUTOFINANCEMENT BRUT	1 678	1 611	1 523	1 365
Capital	565	567	585	603
AUTOFINANCEMENT NET	1 113	1 044	937	762

La CAF nette de l'exercice 2023 diminue de 175 K€ par rapport à 2022 et représente 762 K€. Rapportée à l'habitant, elle atteint 132 euros. L'indicateur de la strate en 2022 était de 122 euros par habitant.

	2020	2021	2022	2023
En cours au 31/12	4 431	4 001	3 399	2 780
Capacité dynamique de désendettement	2,6	2,5	2,2	2

La capacité dynamique de désendettement en 2023 est de : 2,0 années pour rembourser le capital de la dette, soit un niveau faible.



L'épargne nette mesure l'autofinancement disponible pour le financement des dépenses d'investissement.

L'épargne nette en 2023 diminue de 175 K€ soit -19%.

4.2 Dépenses de fonctionnement

en milliers d'euros		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
011 - Charges à caractère général dont :		1 057	1 106	1 362	1 445
Eau et assainissement - 60611		27	29	57	25
Énergie - électricité - 60612		127	144	172	247
Combustibles - 60621		56	54	57	92
Carburants - 60622		16	19	29	28
Fournitures d'entretien - 60631		26	13	12	8
Fournitures de petits équipements - 60632		4	4	5	11
Fournitures de voiries - 60633		8	2	8	8
Vêtements de travail - 60636		6	6	11	11
Fournitures administratives - 6064		7	7	9	15
Autres matières et fournitures - 6068		120	97	145	134
Contrats de prestations de services - 611		57	37	71	45
Locations mobilières - 6135		23	25	30	30
Terrains - 61521		74	81	102	70
Bâtiments publics - 615221		47	59	71	72
Voiries - 615231		45	61	96	103
Réseaux - 615232		36	45	43	32
Matériel roulant - 61551		23	55	36	33
Autres biens mobiliers - 61558		8	16	16	15
Maintenance - 6156		41	47	47	48
Assurances multirisques - 6161		58	15	21	26
Assurances Dommages Ouvrages - 6168		0	0	0	24
Honoraires - 6226		10	19	20	6
Fêtes et cérémonies - 6232		24	53	74	61
Catalogues et imprimés - 6236		7	6	10	5
Frais de nettoyage des locaux - 6283		57	83	82	82
012 - Personnel dont :		1 712	1 790	1 936	2 035
Autres personnels extérieurs - 6218		6	21	42	55
Personnel titulaire - 64111		860	872	942	968
Personnel non titulaire - 64131		78	89	72	103

65 - Autres charges de gestion courante dont :	752	755	764	839
Logiciels - informatique - 6512			3	7
Indemnités des élus - 6531	88	92	93	95
Autres contributions - 65548	17	20	19	11
Autres contributions obligatoires - 6558	192	178	201	232
CCAS - 657362	20	30	30	35
Subventions aux associations - 6574	427	426	406	445
014 - Atténuations de produits	0	2	2	2
66 - Charges financières	126	99	81	69
Intérêts des emprunts - 6611	121	99	81	69
67 - Charges exceptionnelles	4	16	0	1
Autres charges exceptionnelles - 678	0	0	0	0
subventions aux pers.de droits privées - 6745	1	13	0	0
68 - Provisions	0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 649	3 768	4 147	4 392
DEPENSES REELLES sauf INTERETS	3 528	3 669	4 066	4 323

Poids de l'énergie en 2023 :

→ 17,1% du chapitre 011 – 12,6 % en 2022

→ 5,6% des dépenses réelles totales : 4,15 % en 2022.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +5,9% entre 2022 et 2023.

L'évolution des dépenses en 2023 repose sur :

- ❖ La progression des charges de personnel (+99 K€), des charges à caractère général (+83K€) impactées par le coût des dépenses énergétiques et des autres charges de gestion courante (+75 K€),
- ❖ La diminution des charges financières (-12 K€).

Rapportées à l'habitant, les dépenses de fonctionnement de l'année 2023 atteignent 819 € pour POUZAUGES, l'indicateur de la strate en 2022 était de 1 104 € par habitant.

Structurellement en 2023, les charges de personnel représentent la première dépense avec 45,7% (avec les remboursements d'assurance du personnel) des dépenses de fonctionnement, l'indicateur de la strate en 2022 était de 57,6 % et les charges à caractère général : 33,3%.

4.3 Recettes de fonctionnement

en milliers d'euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
70 - Produits des services	91	97	129	101
Concessions dans les cimetières - 70311	9	8	5	6
Redevance d'occupation du domaine public - 70323	44	46	80	60
Redevances et droits des services à caractère de loisirs - 70632	3	6	8	5
Autres marchandises - 7078	0	0	5	0
Mise à disposition de personnel aux budgets annexes - 70841	6	3	1	0
Mise à disposition du personnel au GFP de rattachement - 70846	23	21	19	22
73 - Impôts et taxes	4 066	3 654	3 804	3 914
Impôts directs locaux - 73111	2 361	1 933	2 014	2 252
Autres impôts locaux ou assimilés - 7318	5	2	3	0
Attribution de compensation - 73211	1 403	1 403	1 393	1 399
FNGIR - 73221	10	10	10	10
FPIC - 73223	98	113	113	91
Droits de place - 7336	11	10	8	8
Droits de mutation - 7381	178	181	263	151

74 - Dotations, subventions et participations	1 053	1 470	1 529	1 569
DGF - Dotation forfaitaire - 7411	475	464	456	449
DSR - 74121	279	298	319	349
DNP - 74127	10	9	8	8
FCTVA - 744	20	16	19	28
Autres - 74718	4	3	8	1
Région - 7472	0	0	9	1
Autres communes - 74748	10	19	11	18
Autres organismes - 7478	120	117	142	106
Compensations exonérations taxes foncières - 74837	12	531	550	589
Compensations exonérations taxes d'habitation - 74835	95			
Dotation de recensement - 7484	10	0	0	0
Dotations pour titres sécurisés - 7485	12	12	15	20
75 - Autres produits de gestion courante	52	58	92	66
Revenue des immeubles - 752	49	56	89	60
013 - Atténuation de charges	19	35	43	54
76 - Produits financiers	0	0	0	0
77 - Produits exceptionnels	13	30	65	34
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES	5 294	5 345	5 663	5 738
TOTAL RECETTES REELLES hors produits des cessions d'immobilisations	5 291	5 338	5 650	5 728

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de +1,3% entre 2022 et 2023.

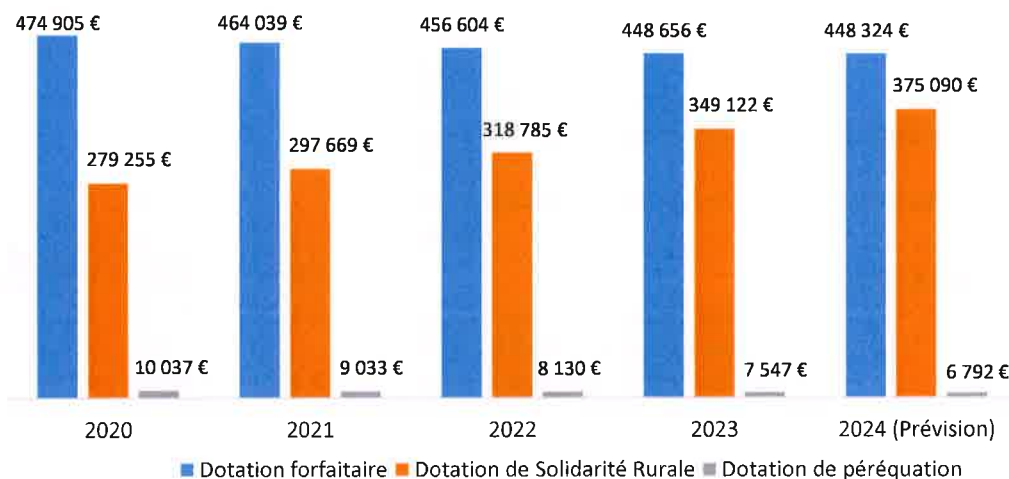
La faible dynamique des ressources en 2022 s'explique principalement par :

- La progression des impôts et taxes (+110 000 €) avec l'augmentation des ressources fiscales et des dotations (+40 000 €) liée à l'évolution favorable de la DSR et des compensations des taxes foncières.
- La forte diminution des droits de mutation (-112 000 €) et du FPIC (-22 000 €).
- La baisse des produits exceptionnels (-31 000 €), des produits des services (-28 000 €) et des autres produits de gestion courante (-27 000 €).

Rapportées à l'habitant, les recettes de fonctionnement en 2023 atteignent 1 001 € pour POUZAUGES (988 € en 2022), l'indicateur de la strate en 2022 était de 1 246 euros par habitant.

Structurellement, la fiscalité représente 39,6% des recettes réelles de fonctionnement en 2023 et la DGF : 14,1%.

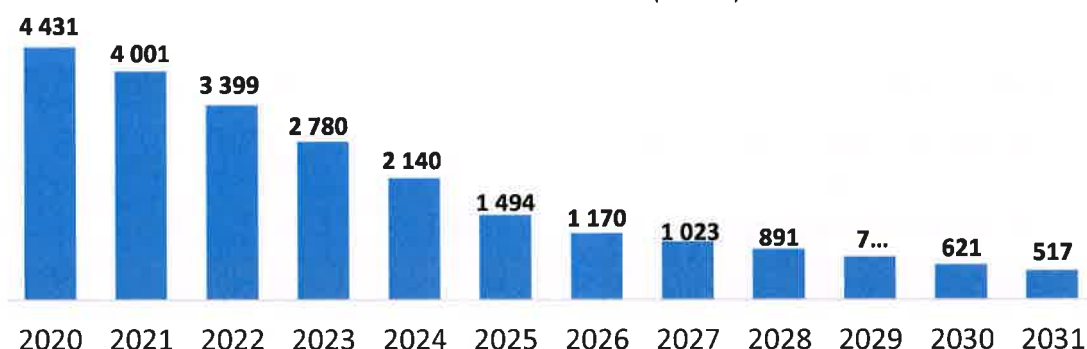
Répartition des dotations de l'État de 2020 à 2024



4.4 La dette – Budget principal

En cours de la dette au 31 décembre

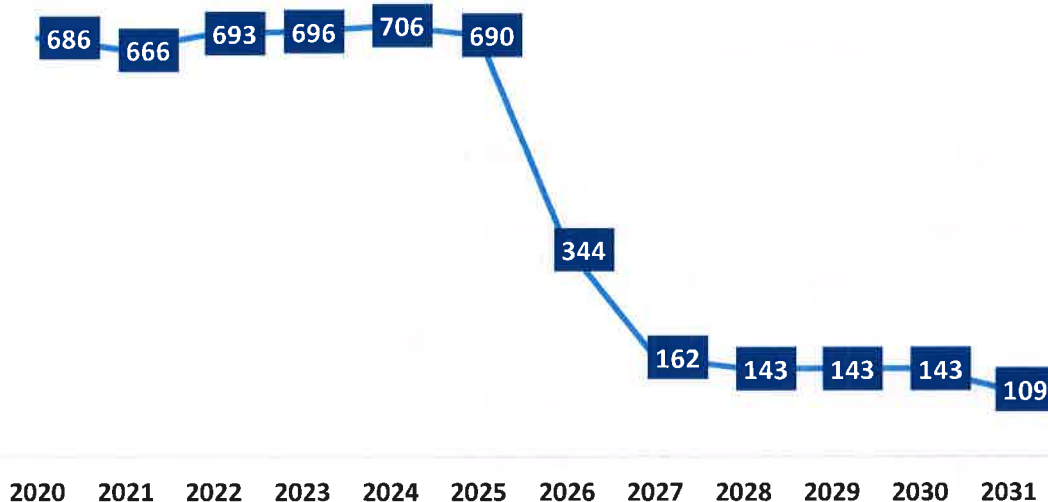
L'endettement en stock (en K€)



Mobilisation d'un emprunt de 1,2 M€ en 2020.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
encours (€) / habitant	778	695	590	482	369	258	202	176	154	131	107	89
en cours (€) / habitant Strate	802	775	780									

L'endettement en flux (en K€)



4.5 Le financement des équipements

en milliers d'euros

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Total opérations d'équipements	2 693	3 413	846	2 013
Divers	32	0	17	16
Reversement excédent de fonctionnement	0	0	0	35
Travaux en régie	36	41	19	29
TOTAL A FINANCER (1)	2 761	3 454	882	2 094

Autofinancement	1 116	1 050	950	772	
Subventions et participations	434	1 282	266	821	
FCTVA	199	48	493	91	
Taxe d'aménagement	49	65	56	42	
Recettes diverses	5	5	3	0	
Emprunt	1 200	137	0	0	
TOTAL RECETTES (2)	3 003	2 978	1 768	1 727	
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (2) - (1)	242	-476	886	-368	
Fonds de roulement de clôture	3 191	2 714	3 600	3 232	
Ventilation des recettes d'investissement	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2020-2023
Autofinancement net	37,20%	35,30%	53,80%	44,70%	41%
Emprunt	40%	4,60%	0%	0%	14,10%
Subventions	14,40%	43%	15%	47,60%	29,60%
FCTVA	6,60%	14,70%	27,90%	5,30%	12,90%

La commune a réalisé un programme d'investissement de 8 966 000 € entre 2020 et 2023.

Les ressources sur la période se caractérisent par :

- La perception de subventions pour 2 802 000 €,
- De FCTVA pour un montant total de 1 221 000 €,
- Le recours à l'emprunt pour 1 337 000 €,
- 3 888 000 € d'autofinancement.

Le fonds de roulement diminue de 368 000 € en 2023 et représente un montant significatif avec **3 232 000 €**.

4.6 Analyse des résultats du compte administratif 2023

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	4 776 934,90
RECETTES	5 824 033,61
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 047 098,71
RÉSULTAT N-1 (002)	3 036 572,82
RESULTAT CUMULÉ	4 083 671,53

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	2 949 296,09
RECETTES	2 619 731,01
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-329 565,08
RÉSULTAT N-1 (002)	-522 090,95
RESULTAT CUMULÉ	-851 656,03



Le résultat doit permettre de couvrir le déficit d'investissement y compris celui des restes à réaliser.

RÉSULTAT DE CLÔTURE	3 232 015,50
----------------------------	---------------------

RESTES A RÉALISER	-433 360,05
DÉPENSES	1 521 059,70
RECETTES	1 087 699,65

RÉSULTAT AVEC RESTES A REALISER	2 798 655,45
--	---------------------

5. Analyse prospective 2022-2026

La prospective va tester les projets de la commune en matière de fonctionnement et d'investissement avec les effets des nouvelles orientations nationales de la loi de finances pour 2024.

5.1 Les dépenses de fonctionnement (hors intérêts) – Hypothèse prospective 2022 - 2026

en milliers d'euros	2022	2023	2024	2025	2026	Observations
Charges à caractère général	1 362	1 445	1 570	1 617	1 665	2024 : évolution de 8,6%, 3% par an à partir de 2025
Charges de personnel	1 936	2 035	2 208	2 274	2 342	
Autres charges de gestion	764	839	867	874	880	
Redevance	3	7	8	8	8	Licences logiciels
Indemnités et divers	104	106	107	108	109	Évolution de 1%
Créances irrécouvrables	0	1,1	1,5	1,5	1,5	Provision
Autres contributions	19	11	20	20	20	SYDEV éclairage
CCAS	30	35	40	40	40	Stabilité à partir de 2024
Autres contributions obligatoires	201	232	270	275	281	École privée : évolution en 2024
Subventions aux associations	406	445	420	420	420	
Divers	0	0	1	1	1	Provision
Atténuations de produits	2	2	2	2	2	Dégrèvement aux jeunes agriculteurs
Charges exceptionnelles	0	1	5	5	5	Provision
TOTAL DEPENSES REELLES hors charges financières	4 065	4 323	4 651	4 771	4 895	
évolution n/n-1 en K€	396	258	328	120	120	
évolution n/n-1 en %	10,8%	6,3%	7,6%	2,6%	2,6%	

Les charges à caractère général : la prospective teste à partir de 2024, les effets d'une forte augmentation des coûts des assurances, avec une évolution totale de 124 000 €, soit +8,6%, puis une évolution annuelle de 3%/an à partir de 2025.

Les charges de personnel sont déterminées avec pour 2024, avec une évolution de 172 000 €, soit +8,5% (GVT, augmentation de 5 points d'indice à compter de janvier).

La projection intègre ensuite une évolution annuelle de +3% afin de couvrir le « GVT » à partir de 2025.

La subvention à l'école privée augmente en 2024 car le forfait est désormais aligné sur le coût d'un élève à l'école publique, puis elle évolue de +2%/an sur le reste de la période. **Les subventions aux associations** sont testées à partir de l'enveloppe prévisionnelle du budget 2024 et une stabilité sur le reste de la période.

5.2 Les recettes de fonctionnement – Hypothèse de la prospective 2023 -2026

en milliers d'euros	2022	2023	2024	2025	2026	Observations
Produits des services	129	101	102	103	104	Evolution de 1% / an
IMPOTS ET TAXES	3 804	3 914	3 967	4 036	4 107	
Produit de la fiscalité directe	1 958	2 176	2 268	2 335	2 405	Taxes foncières après le coefficient correcteur
Rôles supplémentaires	8	6	0	0	0	Non intégré après 2024
TH Résidences secondaires	50	69	60	62	63	THRS avec un pouvoir de taux à partir de 2023
Attribution de compensation	1 393	1 399	1 395	1 395	1 395	Stable sans modification des compétences ou services communs après 2024
FNGIR	9,9	10	9,9	9,9	9,9	Stabilité
FPIC	113	91	87	87	87	Nouvelle péréquation possible en 2024 à 90% pour les communes et 10 % pour la communauté

Divers impôts - droits de Place	8	7,9	10	10	10	Stabilité
Autres taxes	0	3,3	1,4	1,4	1,4	Taxe sur la consommation d'électricité (2023 est une année double)
Droits de de mutation	263	151	136	136	136	2024 : Baisse de 10%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	1 529	1 569	1 608	1 635	1 665	
Dotation forfaitaire	448,5	449	448	447	446	2024 : Population en hausse de 0,6 % avec un effet d'écrêtement.
DSR	318,8	349	375	394	414	2024 : évolution de 7%
DNP	8,1	7,5	6,8	6,1	5,5	Baisse de 10% en 2024
Compensation FB	2,7	2,6	2,6	2,6	2,6	Stabilité sur la période
Comensation FNB	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	Stabilité sur la période
Nouvelle compensation FB entreprises ind.	537	575	598	613	626	Effet loi de finances 2021 qui entraine une réduction de moitié des bases des entreprises industrielles.
Autres taxes	7,8	2	0	0	0	
Communes	11	18	12	12	12	Ecoles autres communes
Autres organismes	142	106	110	110	110	Contrat avec la CAF - CTG
Subventions région	9,1	1	0	0	0	
FCTVA	19	28	30	25	25	Nouveaux articles éligibles (6512)
Dotation pour les titres sécurisés	14,6	20,5	15	15	15	Nouvelles règles à partir de 2024 basées sur du réel sans part forfaitaire
Divers	0	1	0	0	0	Non intégré après 2023
Revenus des immeubles	89	60	55	70	70	
Excédent des budgets annexes	0	0	0	0	0	
Redevance	0,7	0	0	0	0	Licence IV
Produits divers de gestion courante	3	5	103	104	3	Indemnité assurances
Produits financiers	0	0	0	0	0	
Produits de cessions	13	10	0	0	0	
Travaux en régie	19	29	50	50	50	Valorisation des travaux réalisés par les services municipaux
Autres produits exceptionnels	52	25	0	0	0	
Remboursement sur frais de personnel	43	54	20	20	20	Remboursement personnel en arrêt
TOTAL DES RECETTES REELLES	5 683	5 767	5 905	6 018	6 021	
EVOLUTION N/N-1 EN k€	297	85	138	113	4	
EVOLUTION N/N-1 EN %	5,5 %	1,5%	2,4 %	1,9%	0,1 %	

Fiscalité foncier bâti : revalorisation de la base avec un indice IPCH à 3,9% pour 2024.

Baisse attendue des droits de mutations en 2024 (simulation de -10%)

Evolution favorable de la dotation de solidarité rurale

Baisse des loyers en 2024

Renforcement des travaux en régie en 2024

Cessions d'immobilisations : non intégrées

5.3 Le financement des équipements 2023-2026

La commune de Pouzauges à travers son programme d'investissement poursuit les travaux et aménagements nécessaires à la préservation et à l'amélioration du patrimoine et du cadre de vie de la ville aussi bien dans les domaines économiques, touristiques, espaces urbains, sportifs, sociaux.

Les principaux investissements 2024-2026 sont :

- Acquisitions de terrains.
- Acquisition de matériels et mobiliers :
 - ❖ Pour les services techniques, administratifs, culture, patrimoine, citoyenneté – jeunesse.
 - ❖ Pour les écoles.
 - ❖ Pour la salle du Vieux Château suite au sinistre / Salle Emile Robert.
- Bâtiments communaux
 - ❖ Schéma Directeur des bâtiments / Etude sur la rénovation thermique des bâtiments.
 - ❖ Poursuite et fin de la réhabilitation de la Salle Emile Robert.
 - ❖ Réhabilitation de la salle du Vieux Château.
 - ❖ Etude sur un groupe scolaire.
- Voiries et réseaux
 - ❖ Réaménagement des rues DELAVAU ET CHEMIN DES PUY
 - ❖ Avenue des Sables
 - ❖ Démolition et travaux VRD – Maison LARGETEAU
 - ❖ Etudes sur la vidéo protection
- Equipements sportifs et touristiques
 - ❖ Etude sur l'agrandissement du boulodrome
 - ❖ Rénovation des sanitaires et mise aux normes – Salle du Bois de la Folie
 - ❖ Réfection du sol – DOJO
 - ❖ Rénovation du circuit sportif du Bois de la Folie
- Cité Labyrinthe
 - ❖ Parcours récit commun – Signalétiques
 - ❖ Etude de faisabilité – Projet culturel du Château.

6. Analyse prospective 2022-2026

6.1 – Scénario n°1

- Les charges et recettes de fonctionnement sont intégrées selon les conditions décrites ci avant.
- Pression fiscale stable 2024-2026
- Indemnité d'assurance en 2024 et 2025
- FPIC : test de la répartition : 90% aux communes et 10% à la Communauté
- Programme d'investissement : test du programme d'équipements de la commune
- Emprunt annuel à taux fixe de : 5% sur 20 ans à partir de 2024

INVESTISSEMENTS	2022	2023	2024	2025	2026
Ajustement capital	16	16	16	16	16
Opérations diverses	846	2 013	3 460	4 547	4 513
Restes à réaliser			1 521		
divers	0,8	35	0	0	0
Travaux en régie	19	29	50	50	50
Dépenses d'investissement	882	2 094	5 047	4 613	4 579

Subventions diverses	266	821	128	840	752
Restes à réaliser			1 088		
Fonds de concours	0	0	0	0	0
Subventions programmes	0	0	0	0	0
FCTVA estimé (N-1)	493	91	302	735	671
Taxe d'aménagement	56	42	40	40	40
Emprunt bloqué					
Divers	2,5				
Dépôt et cautionnement	0,8				
Recettes d'investissement	818	955	1 558	1 615	1 463
Reste à financer	65	1 139	3 489	2 998	3 116
Capacité d'autofinancement nette	951	772	548	533	391
Emprunt d'équilibre	-886	368	2 941	2 465	2 725
Emprunt réalisé	0	0	300	5 000	200
FONDS DE ROULEMENT	3 600	3 232	591	3 126	601

Les indicateurs financiers sur la période :

- La capacité d'autofinancement nette diminue en 2024 avec une évolution plus rapide des charges que des recettes réelles, puis elle évolue faiblement en 2025 et diminue en 2026 sous l'effet des nouvelles charges financières malgré la baisse de - 344 000 € de l'annuité de la dette ancienne. Le niveau est limité en 2026 pour une commune de cette taille. Il faut noter une nouvelle baisse de l'annuité de -182 000 € en 2027.
- La capacité dynamique de désendettement atteindrait un niveau sensible avec 7,3 années pour rembourser le capital de la dette en 2026.
- Des aléas majeurs reposent sur les charges, avec l'évolution du coût de l'énergie et de l'inflation à partir de 2024 et pour les ressources sur l'environnement national des finances publiques qui reste très incertain.
- La commune doit diminuer ses charges et consolider ses recettes pour développer son épargne.

6.2 – Scénario n°2

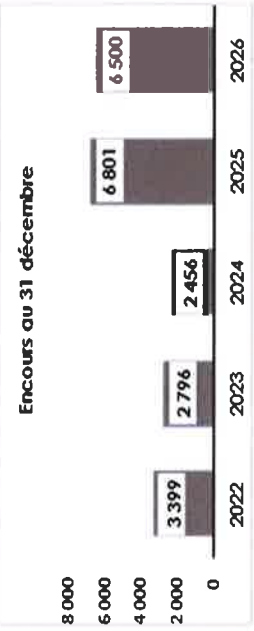
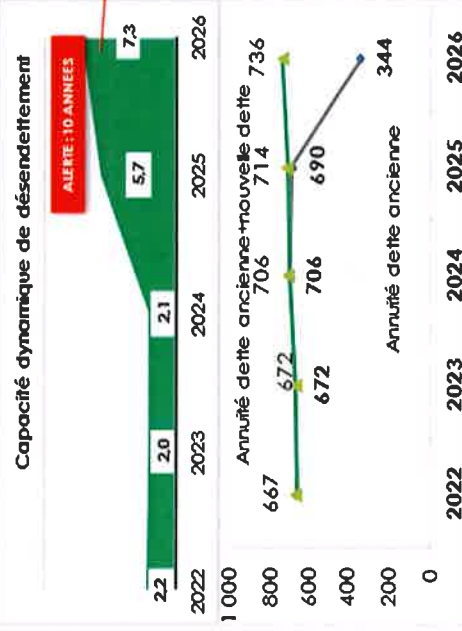
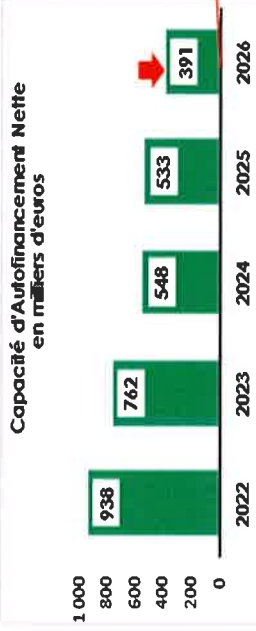
- Les charges et recettes de fonctionnement sont intégrées selon les conditions décrites ci avant.
- Pression fiscale stable 2024-2026
- Indemnité d'assurance en 2024 et 2025
- FPIC : test de la répartition : 90% aux communes et 10% à la Communauté
- **Programme d'investissement : correction du programme de -1 M€ en 2025 et -1 M€ en 2026**
- **Emprunt annuel à taux fixe de : 5% sur 20 ans à partir de 2024 puis 4% en 2025**

INVESTISSEMENTS	2022	2023	2024	2025	2026
Ajustement capital	16	16	16	16	16
Opérations diverses	846	2 013	3 460	3 547	3 513
Restes à réaliser			1 521		
divers	1	35	0	0	0
Travaux en régie	19	29	50	50	50
Dépenses d'investissement	882	2 094	5 047	3 613	3 579
Subventions diverses	266	821	128	840	752
Restes à réaliser			1 098		
Fonds de concours	0	0	0	0	0
Subventions programmes	0	0	0	0	0
FCTVA estimé (N-1)	493	91	302	735	524
Taxe d'aménagement	56	42	40	40	40
Emprunt bloqué					
Divers	3				
Dépôt et cautionnement	1				
Recettes d'investissement	818	955	1 558	1 615	1 149
Reste à financer	65	1 139	3 489	1 998	2 430
Capacité d'autofinancement nette	951	772	548	533	538
Emprunt d'équilibre	-886	368	2 941	1 465	1 892
Emprunt réalisé	0	0	300	3 000	400
FONDS DE ROULEMENT	3 600	3 232	591	2 126	634

Les indicateurs financiers sur la période :

- La capacité d'autofinancement nette diminue en 2024 avec une évolution plus rapide des charges que des recettes réelles, puis elle évolue faiblement jusqu'en 2026 sous l'effet des nouvelles charges financières grâce aux indemnités d'assurance et à la baisse de -344 000 € de l'annuité de la dette ancienne. Le niveau est moyen en 2026 pour une commune de cette taille mais une nouvelle baisse de l'annuité de -182 000 € interviendra en 2027.
- La capacité dynamique de désendettement atteindrait un niveau moyen avec 4,9 années pour rembourser le capital de la dette en 2026.
- Des aléas majeurs reposent sur les charges, avec l'évolution du coût de l'énergie et de l'inflation à partir de 2024 et pour les ressources sur l'environnement national des finances publiques qui reste très incertain.

SCENARIO n° 1



SCENARIO n° 2 Arbitrage du PPI

